

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 25 Mai 2021

A l'initiative du Bureau, le Comité Directeur s'est réuni le 25 Mai 2021 à 10 h
Salle Georges Giroud / ASCEE / Patac à Gap

Etaient convoqués et présents :

Richard Mazzella (RM), Président du CODERS 05
Daniel Bérard (DB), Trésorier
Dominique Marais (DM), Secrétaire
Elizabeth Leblanc (EL), Présidente RSPG & responsable formation
Louisette Castex (LC), Présidente BARS
J-Yves Bertrand (JYB), Président RSPV
Bernard Tresallet (BT), Président CERS
Annie Caffarel (AC), trésorière adjointe & commission séjours
Annie Maurel (AM), Commission séjours
Philippe Paillet (PP), Rédacteur Entre Nous

Etaient absents et excusés

Michel Fillaud (MF), Vice Président
Lydie Germain (LG), Présidente CORSAQ

L'ordre du jour proposé par RM & DM a été débattu avec les conclusions et commentaires suivants :

1 – Approbation du CR de la réunion du 2 Mars 2021 et rectificatif du 11 Mars

Le compte rendu et le rectificatif sont approuvés.

2 – Activités courantes dans les clubs, tour de table

RSPV / JYB : Activités de plein air (rando) non interrompues en Avril ; fréquentation malheureusement en baisse. Une bonne nouvelle : une subvention de 660 € du Conseil Département a été obtenue pour l'achat de DVA (Détecteur de Victime d'Avalanche). Avec l'accord de la mairie, le tir à l'arc a pu reprendre en Avril, en respectant le protocole sanitaire de la Fédération Française de Tir à l'arc.

RSPG / EL : Au cours des 3 derniers mois, 5 nouvelles adhésions suivies de 3 demandes de remboursement. Reprise des randonnées en groupes de 6 ; restriction ayant occasionné quelques refus pour surnombre en rando « cool » le mardi. Reprise également des sorties VTT / VAE, du tennis et du pickleball, du Taï-chi en plein air.

Pour les adhérents 2021 privés d'activités d'intérieur (GMF, Taï-chi, Tennis de table, et Aquagym) report des suppléments demandés pour ces activités sur la saison 2021-2022. Tennis de table : reprise probable en salle G.Giroud après le 9 Juin. Boules : manque d'animateur, pas reprise prévue. Challenge R.Cordier impossible à organiser par la RSPG.

Gym : reprise prévue en Sept., 2 séances de 45 mn animées par C.Vial le Mardi matin.

Déjeuner festif à Manse prévu le 30 Juin sur inscription ; participation adhérents 25 €. AG prévue le 1^{er} Sept. Après enquête, pas de candidature aux responsabilités.

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 25 Mai 2021

.../...

CERS / BT : Rando / raquettes jusqu'à fin Mars ; rien en Avril ; reprise des randos pédestres et de la pétanque en Mai. Quelques rares refus à l'inscription pour surnombre de participants. Reprise du tennis de table prévue à partir du 9 Juin.

BARS / LC : Bonne activité rando après reprise début Mai. Certains adhérents randonneurs organisent leur sortie en dehors du club (vrai également pour d'autres clubs). 2 nouvelles adhésions ces derniers mois.

Gymnastique : aucune séance prévue avant la rentrée de Septembre.

Réunion du Comité Directeur prévue le 1^{er} Juin ; AG prévue le 10 Septembre.

CORSAQ / LG absente, ne peut répondre directement sur ce point. RM confirme une activité de plein air normale pour ce club.

3 – Situation financière CODERS 05 (exposée par DB)

Au 25.05.2021, le disponible en trésorerie s'élève à 39 172.94 € dont :

981.52 € en compte courant et 38 191.42 € en livret.

238.34 € en dette au passif.

A fin Avril 2021

Le compte recettes / dépenses donne un résultat provisoire positif de 1847.13 €, ce résultat devrait rester positif, autour de 1500 €, en fin d'exercice.

La situation financière du CODERS dépend du partage de la cotisation de 45 €. DB rappelle que la répartition actuelle est la suivante :

4 € pour le club

21 € pour le CODERS

20 € pour la FFRS

Un **budget prévisionnel 2021-2022** est présenté par DB selon 2 hypothèses :

10 € pour le club

ou bien

12 € pour le club

15 € pour le CODERS

13 € pour le CODERS

20 € pour la FFRS, inchangé dans les 2 cas

Dans les 2 hypothèses, le résultat prévu devient négatif (- 3760 € et - 4960 €).

La trésorerie actuelle qui dépasse 39 000 € est effet considérée comme trop élevée.

Si la part des cotisations qui vient en recette est revue à la baisse, une nouvelle répartition des charges, de formation en particulier, entre Clubs et CODERS devra être étudiée. (Voir plus loin).

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 25 Mai 2021

.../...

4 – Séjour CODERS 05 - Egletons 2020

Rappel : annulé pour raisons sanitaires en 2020, ce séjour CODERS 05 avait été reporté à Juin 2021. Or, entre temps, le *Le Village le lac - Egletons*, auquel un acompte de 15 000 € (300 x 50 participants) avait été versé, est maintenant en dépôt de bilan.

Se pose le problème du remboursement de cet acompte aux adhérents inscrits. L'affaire est loin d'être bouclée. Les négociations sont en cours pour obtenir compensation du ou des assureurs du prestataire de service et/ou de la FFRS. Le CODERS 05 a engagé des frais d'avocat, s'élevant à 2400 €, dont une partie, 1200 €, a été prise en charge par la FFRS.

RM conserve bon espoir de « sortir par le haut » de cette affaire.

Quoi qu'il en soit, le CODERS 05 s'engage à indemniser les inscrits à hauteur de 250 € (300 – franchise 50 €) répartis par moitié sur les 2 exercices prochains.

En Mars dernier, LC avait suggéré de demander aux adhérents ayant payé pour ce séjour de rédiger une pétition. RM a adressé à la FFRS, au nom des inscrits, une lettre en date du 7 Mai, signée « les 50 voyageurs déçus », afin d'obtenir davantage de support de notre Fédération.

5 – Assurance auto-mission

Cette assurance auto prévoit d'indemniser les adhérents en mission, en cas d'accident. L'intérêt de cette assurance « Mutuelle St Christophe / agence Gras Savoie » n'a d'intérêt que si l'adhérent est en tort, évitant ainsi un malus de la part de son assureur personnel.

Or, ces dernières années, aucune déclaration d'accident n'a été faite dans ce cadre. D'autre part, le montant annuel de cette police, payée par le CODERS 05, est passé de 300 à 600 € par club. Un tour de table aboutit à l'inutilité de ce contrat d'assurance, par ailleurs devenu très cher.

Pour chacun des clubs 05, DB va préparer une lettre de résiliation et l'adresser à l'assureur auto-mission mandaté par la FFRS. Si à l'avenir un accident auto survenait dans le cadre d'une mission, le CODERS 05 serait prêt à rembourser l'adhérent du montant de sa franchise éventuelle, avec plafond à déterminer. Affaire à suivre.

6 – Cotisations 2022, répartition Club- CODERS - FFRS

Aucune opposition au maintien de la cotisation saisonnière à 45 € + suppléments éventuels pour certaines activités. Certains adhérents réclamant un rabais mais ne font rien pour le club !

Quant à la répartition Club / Coders, une décision sera prise lors de la prochaine réunion du CoDir (voir § 3 ci-dessus, hypothèses 1 et 2).

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 25 Mai 2021

.../..

La répartition des frais de formation entre club et Coders ne sera pas imposée mais ouverte à la discussion. En effet ces frais sont très variables suivant le type de formation (stages M2, parfois très excentrés par exemple. Le déplacement de l'instructeur pourrait être plus économique que le déplacement des élèves !)

En dernière minute, BT suggère par courriel que les frais de déplacement pourraient être pris en charge par les clubs, les autres frais par le CODERS.

7 – Formation animateurs

EL : Toutes les demandes de formation ont été satisfaites et programmée en PACA ou autres régions, sauf M2ski et Disc Golf (voir site codersalpes05.com)

EL demande qu'on lui envoie toute demande de formation, même si le stage correspondant n'est pas encore planifié.

Rappel : stages PCS1 / Croix Rouge Gap : 50 € dont 30 € remboursés par la FFRS si FCB & M1 réalisés.

8 – Cotisation = don donnant droit à réduction d'impôt sur le revenu

Si le club est reconnu d'intérêt général, sans contrepartie : OK.

Les éventuels suppléments de cotisation (avec contrepartie) ne peuvent pas être considérés comme dons.

Pas de directive particulière de la part du CODERS 05, liberté aux clubs.

EL et LC déclarent ne pas souhaiter faire d'attestation de don.

9 – Entre Nous

Prochain N° 81, Juillet 2021

Les articles (avec 1 ou 2 photos dans leur format d'origine) et les programmes de rando sont à communiquer à PP pour le 15 Juin au plus tard. Les listes d'adressage par courriel postal sont à communiquer par les clubs comme dans le passé.

Les clubs communiqueront le nombre d'exemplaires papier supplémentaires, pour distribution aux adhérents potentiels.

Dans ce N°, la question « qu'attendez-vous de ce journal » devrait être posée de manière à orienter le futur contenu. Rappel : 12 pages maxi + 2 intercalaires éventuels.

Entre Nous N° 82, Octobre 2021

Articles et programmes seront à communiquer à PP pour le 15 Septembre

10 – Nouvelles mandatures FFRS et CORERS Sud Paca

RM commente ces nouvelles mandatures et en particulier :

- Patrice Markt, pdt du CODERS 04, élu Président du CORERS Paca
- Gilles Denux, pdt du CODERS 13, élu Vice-président CORERS Paca

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 25 Mai 2021

.../...

11 – Questions diverses

AC : Devons-nous prévoir dès maintenant un séjour ski / CODERS 05 en début d'année 2022 ?

Réponse : la prudence recommande d'attendre Septembre avant de s'engager.

LC : Recommande l'organisation d'une fête CODERS 05 en Octobre. Oui, bien sûr.

RM : prochaine réunion du CoDir CODERS 05 le 3 Septembre 2021.

Horaire et lieu de réunion à confirmer par DM.

Président CODERS 05
Richard Mazzella

Secrétaire CODERS 05
Dominique Marais